



Augmentation de la pension et participation aux frais d'étude

Par **isab13**, le **07/07/2009** à **15:51**

Bonjour, rn rn étant divorcé depuis 11 ans, avec une pension alimentaire de 293 euros pour mes deux filles versé par leur père, je voudrai faire la demande pour augmenter la pension et que leur père paye la moitié des frais d'études, la grande est en 3ème, et veut être médecin, donc frais important à prévoir en faculté, la deuxième est en 5ème, et dois s'orienter vers un apprentissage d'ici la 3ème, rn pouvez vous me dire à partir de quand je dois faire la demande au près du tribunal? rn je suis remarié, sans emploi, et 4 enfants à charge, leur père est chef de rayon et sa compagne est chef caisse donc deux salaires, un bébé en prévision, rn par avance, je vous remercie, rn cordialement,